

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, le trente novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-quatre novembre deux mil vingt et un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

SÉANCE : le 30 novembre 2021

Délibération n° : 21-11-22

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

**Objet : Avenant à la Convention
d'Objectif d'Allocations Familiales
(CAF) – Subvention de
fonctionnement sur fonds nationaux
spécifiques publics et territoire**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 24

Votes Pour : 24

Vote Contre : 0

Abstention : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Élisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN - Dominique DAUCHY

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Tiphany OTLET a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

ÉTAIENT ABSENTS

Claudine GENARD
Isabelle DUFRENNE
Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le cadre de la politique d'action sociale de la C.A.F. qui contribue au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis par le Fonds « Publics et Territoires » (F.P.T.) qui contribuent à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires en participant aux objectifs de développement des offres aux familles et de réduction des inégalités territoriales et sociales.

CONSIDÉRANT la convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière attribuée dans le cadre du Fonds « Publics et Territoire » sur l'axe 1 :

- Accueil des enfants en situation de handicap dans les structures et services de droit commun.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20211207-21_11_22-DE

CONSIDÉRANT que la convention Fonds Publics et Territoire pour l'action « Grandir Ensemble » est modifiée par les nouvelles modalités particulières de calcul de la subvention qui sera réglée au prorata de l'atteinte de l'objectif fixé par le gestionnaire qui est de 12 enfants pour 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil municipal un avenant à la convention d'objectifs et de financements tel qu'annexé ci-après.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financements.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme



Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Maire Général

Acte affiché le : 07 DEC. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Sandrine GOMBERT

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

Avenant Subvention sur fonds Nationaux Fonds Publics et Territoires Axe 1 VOLET 3

Entre: LA COMMUNE DE PETITE FORÊT , représenté(e) par Madame La Maire SANDRINE GOMBERT , dont le siège est situé : 80 rue Jean Jaurès 59494 Petite Forêt

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales du Nord, représentée par son Directeur général, Luc GRARD, et dont le siège est situé 82 rue Brûle Maison, 59863 Lille Cedex 9.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention Fonds publics et Territoire signée le 19/05/2020 pour l'action : GRANDIR ENSEMBLE est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants :

Article 1 : Modalités particulières de calcul de la subvention

Axe 1 – volet 3 :

La subvention sera réglée au prorata de l'atteinte de l'objectif fixé par le gestionnaire lui-même à savoir :

- Pour 2021 : 12 ENFANTS

Article 2 : INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention initiale, et ses annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 3 : EFFET ET DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 01/01/2021 .

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Lille, le 18/11/2021 en 2 exemplaires .

<p>Le Directeur Général de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord Luc GRARD Par délégation :</p> <p>La Responsable du pôle de développement local de PEVELE - BASSIN MINIER Anne GAILLET</p>	<p>Madame La Maire COMMUNE DE PETITE FORÊT</p> <p>SANDRINE GOMBERT</p>  <p>Pour les Collectivités Territoriales signature et cachet obligatoires.</p>
--	---